

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE DECHETERIE

Depuis l'adhésion de notre commune à la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) la compétence « déchets » a été transférée à cette structure intercommunale. Ainsi, depuis Mars 2002 la CAD organise le ramassage de nos déchets ménagers et gère le conteneur à monstres et la décharge de classe 3 situés au Plan de Couan (Rte de Châteaudouble). La mise en place du tri sélectif (colonnes aux trois entrées du village et à Lentier) nous permet de trier nos déchets ménagers. Les nouvelles dispositions réglementaires nous imposent aujourd'hui de trier aussi nos encombrants (tous les déchets non ménager). La CAD a entrepris, depuis plusieurs années, la mise aux normes des différentes déchèteries de la communauté. A Ampus nous souhaitons supprimer le conteneur à monstres de Couan (qui se trouve en zone agricole bénéficiant d'une protection paysagère) et créer une déchèterie sur le site de notre décharge.

Le choix de ce site est justifié par son emplacement suffisamment près du village, facilement accessible, dans une zone ND qui supporte depuis très longtemps la décharge municipale. D'autre part ce secteur ne sera pas soumis à l'urbanisation pour de nombreuses années. La première maison d'habitation (isolée) qui se situe à 170 m n'a pas de vue sur cette structure. Il faut souligner qu'une déchèterie ne produit pas de pollution olfactive.

Une attention particulière sera apportée à l'impact paysager avec la plantation d'une haie d'arbres le long du grillage.

Fonctionnement de la déchèterie :

Il s'appuie sur 3 phases :

- **réception et contrôle des déchets.**
- **déchargement des déchets dans différents containers installés à effet de tri.**
- **enlèvement périodique des containers pleins sur véhicule gros porteur, transfert et évacuation des déchets vers des lieux de recyclage ou de traitement appropriés.**

La réception :

Les usagers seront accueillis par le gardien qui vérifiera la nature des déchets (et donnera éventuellement des indications si nécessaire) puis, accéderont en véhicule à plusieurs containers destinés à la réception des divers déchets selon leur nature (inertes, ferrailles, déchets verts, etc...)

Le déchargement :

Les usagers trient et déposent directement leurs matériaux dans les divers caissons appropriés.

L'enlèvement des containers pleins :

Au fur et à mesure du remplissage des caissons, ceux-ci sont enlevés et chargés sur des camions gros porteurs qui achemineront les containers pleins vers les centres de recyclage ou de traitement adaptés où les déchets seront revalorisés ou détruits s'ils ne sont pas récupérables.

Les caissons pleins enlevés sont remplacés par de nouveaux caissons vides.

Les mesures d'accompagnement :

Afin d'assurer l'utilisation de la déchèterie par le public, deux mesures d'accompagnement s'imposent :

- rendre le site accueillant par des aménagements paysagers (plantation de végétaux notamment) et par un entretien régulier et rigoureux des divers espaces constituant le site ;
- informer le public de son existence et des avantages de son utilisation par une campagne de communication visant à sensibiliser les habitants au problème de la gestion des déchets et à les informer sur les modalités de son utilisation (jours et heures d'ouverture, plan d'accès, etc...).

Afin de mettre en conformité le règlement du Plan d'Occupation avec la réalisation de ce projet une enquête publique est actuellement en cours. Vous pouvez faire part de vos observations au commissaire enquêteur ou les consigner sur le cahier prévu à cet effet.

Commune d'Ampus

REVISION SIMPLIFIEE DU POS

PORTANT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE DECHETERIE

Avis d'enquête publique

Par arrêté N° 113/2009 en date du 27 Août 2009, le maire d'AMPUS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision simplifiée du POS dont l'objectif consiste à implanter une déchèterie.

M. Hervé GAUTIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulon.

**L'enquête se déroulera en Mairie d'Ampus
du Jeudi 8 Octobre 2009 au Lundi 9 Novembre 2009 inclus.**

Le dossier de révision simplifiée du POS pourra être consulté du Jeudi 8 Octobre 2009 au Lundi 9 Novembre 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et le Mercredi de 15h à 17h30.

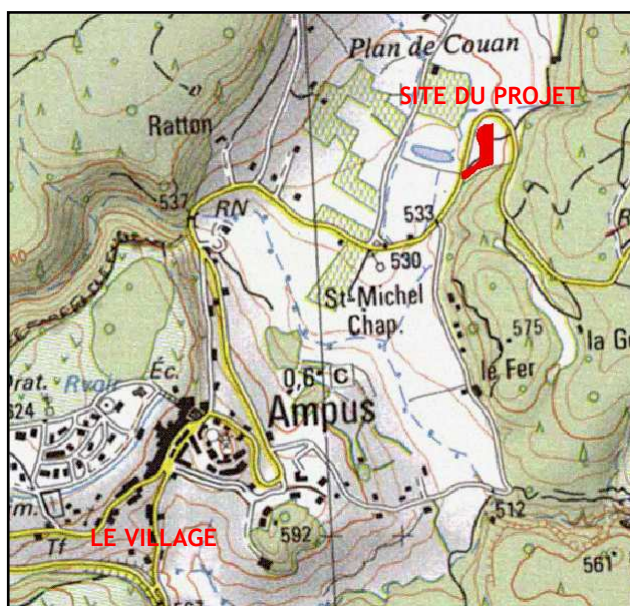
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à la Mairie d'Ampus.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les jours suivants :

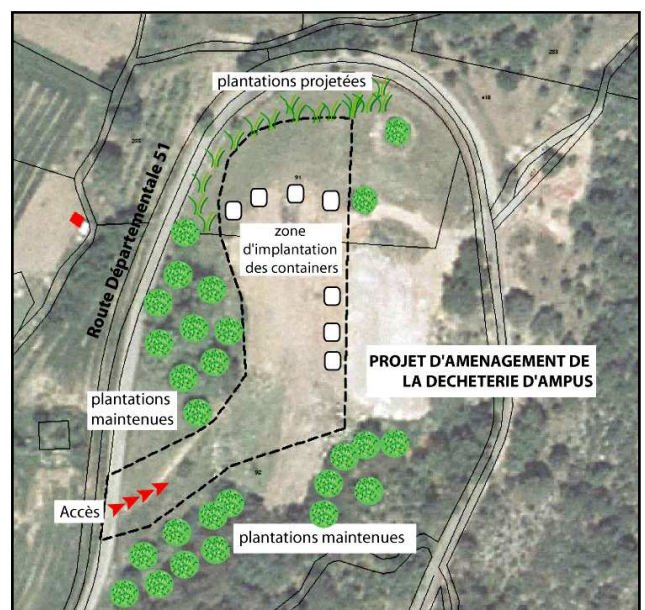
- Jeudi 8 Octobre 2009 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- Vendredi 16 Octobre 2009 de 9h30 à 12h30
- Vendredi 23 Octobre 2009 de 9h30 à 12h30
- Lundi 9 Novembre 2009 de 9h30 à 12h30

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au Maire.

Projet modifié suite à la réunion des personnes publiques associées :



Localisation



Plan